

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 10 juin 2019, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement RMU-2019 sur la sécurité et la qualité de vie.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 241, rue Principale à Saint-Alban par toute personne intéressée.

Donné ce 25 juin 2019

Vincent Lévesque Dostie,
directeur général et secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Vincent Lévesque Dostie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 25 juin 2019

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 25 juin 2019

Vincent Lévesque Dostie,
directeur général et secrétaire trésorier